D'un régime unique vers un plan modulaire

Présenté lors de l'assemblée générale du 21 mars 2024

Voici les changements qui vous seront proposés d'ici **janvier 2025**. Du régime actuel (selon les statuts et règlements du SFMM429) vers une proposition de 6 options de couvertures :

Option 1	Option 2	Option 3
Régime de base	Régime intermédiaire	Régime enrichi
avec soins dentaires	avec soins dentaires	avec soins dentaires

Option 4	Option 5	Option 6
Régime de base	Régime intermédiaire	Régime enrichi
sans soins dentaires	sans soins dentaires	sans soins dentaires

Les membres auront, comme toujours, le choix d'une protection qui correspond à leur situation familiale : individuelle, monoparentale ou familiale.

Pour consulter le document de présentation de la proposition concernant les plans du régime d'assurance maladie-accident : <u>Lien</u>

À venir

À la fin de l'été 2024, une campagne de lancement vous informera de toutes les étapes de cet important changement.

Voici les avantages qui seront mis de l'avant :

- Création d'une application et d'un site Web personnalisé, dédié aux réclamations et aux informations de chaque dossier personnel des membres;
- Automatisation des réclamations via l'application ou le site Web;
- Raccourcissement des délais de remboursement;
- Ajout d'une carte de membre numérique.

L'équipe du FSMA